



**Aide à l'installation de bâtiments d'élevage
- Aide aux sorties d'exploitations**

Rapport n° CP/2011/762

Service gestionnaire :

Service agriculture, espaces ruraux et naturels

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à la commission permanente du Conseil Général différents dossiers de demandes d'aides départementales en faveur des exploitations agricoles.

1. Aide à l'installation de bâtiments d'élevage au titre du PMBE

Lors de sa session plénière du 13 juin 2005, le Conseil Général a approuvé l'inscription de la collectivité départementale dans le Plan de modernisation des bâtiments d'élevage, dispositif mis en place par l'Etat au 1^{er} janvier 2005 et éligible aux fonds européens.

Le plan s'adresse à tous les éleveurs de bovins, ovins et caprins des filières lait et viande. Les investissements éligibles concernent les constructions neuves ainsi que les rénovations d'un montant minimum de 15 000 €.

Lors de sa réunion du 14 octobre 2011, le comité technique régional a examiné et validé 9 dossiers prioritaires bas-rhinois qui ont été sélectionnés au regard d'une grille à appel à candidature et figurant en annexe 1.

En cas d'accord l'engagement départemental s'élèverait à 102 301,13 €.

Par ailleurs, il conviendrait d'établir un avenant à la convention signée avec l'Agence de services et de paiement afin de régulariser la répartition des crédits entre cofinanceurs, suite à des transferts de crédits européens provenant d'autres dispositifs et une rallonge de crédits départementaux de 23 745 € effectuée dans le cadre du plan de relance en 2009.

2. Aide aux sorties d'exploitation hors agglomération

Vous voudrez bien trouver en annexe 2, les propositions d'attribution de subventions en faveur d'un producteur de tabac, d'un éleveur de bovins « viande » et d'une exploitation légumière représentant une dépense de 33 156 €.

En cas d'accord, les crédits nécessaires seront imputables comme suit :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
28006	204-20418-928	217 000,00 €	102 302,33 €	102 301,13 €
15096	204-2042-928	665 182,65 €	111 411,65 €	33 156,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 135 457,13 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, selon la répartition suivante :

- 102 301,13 € au titre du Plan de modernisation des bâtiments d'élevage(PMBE), géré en paiement associé par l'Agence de services et de paiement (ASP)

- 33 156 € au titre de l'implantation de bâtiments agricoles hors agglomération.

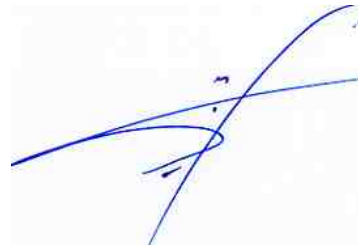
Le versement des subventions, hors PMBE, interviendra sur présentation de factures justificatives acquittées.

La commission permanente autorise par ailleurs le versement de la contribution départementale à l'ASP, conformément à la convention du 6 novembre 2007 définissant les conditions dans lesquelles le Département confie à cet organisme la gestion de sa participation financière au PMBE.

Elle autorise en outre son président à signer l'avenant n°2 à la convention précitée, joint au présent rapport.

Strasbourg, le 24/10/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL